

Banque agréée

BANQUE NATIONALE
DE RWANDA
KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE

LICENCE D'IMPORTATION
ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Modèle «1»

Loi du 14 juillet 1964

No 0062341 / 63811

Dates extrêmes de validité

a) pour le dédouanement : et 31/5/1989
b) pour le paiement : 31/7/1988
c) pour commande ferme :
Prorogations :

IMPORTATEUR : N° 0062341

Nom ou raison sociale : MIJEU COOP

Adresse : B.P. 1044 KIGALI

Reg. de Commerce :

FOURNISSEUR : Nom et Adresse : AEG OLYMPIA

AKTIENGESSELLSCHAFT BUCKLESTRASSE 1
D-7750 KONSTANZ R.F.A.

Mode de transport : AVION

Modalités de paiement Crédoc à l'embarquement

quantité et description de la marchandise

Tarif
douanier

Unité et Quantité
statistique

Poids
brut

Pays de provenance des marchandises : R.F.A.
Pays d'origine des marchandises : R.F.A.

921130

1 pièce

± 54 Kg

Valeur de la marchandise

Dev.

Montant

Contrevaleur

MAGNETOPHONE DE STUDIO
M 15-1 VU plus accessoires

Valeur FOB à destination même

DM

22.262,90

990.363

Transport à

DM

850

37.813

Transport à

DM

850

37.813

Assurance

DM

850

37.813

Autres frais

DM

850

37.813

Valeur d'origine KIGALI

DM

850

37.813

1.028.176

EMARGEMENTS DOUANIERS

TOTAL DU CONTREVAL

DM

Date

P.O.

No Déclaration

No Licence

Tarif douanier

Quantité statistique

Valeur

Poids net

Poids brut

EMARGEMENTS
BANCAIRES

No Licence

Date

Quantité statistique

Sigle

Montant en devises

Contrevaleur Frw.

Ancien Solde Frw.

Nouveau Solde Frw.

BANQUE NATIONALE
DU RWANDA
KIGALI

REPUBLIQUE RWANDAISE

LICENCE D'IMPORTATION
ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Modèle «1»

Loi du 14 juillet 1964

N° 006 234 1 / 63811

Dates extrêmes de validité

- a) pour le dédouanement : et
b) pour le paiement : 31/5/1989
c) pour commande ferme : 31/7/1988
- Prorogations :

IMPORTATEUR : N° 0062341

Nom ou raison sociale : MIJEUCCOF

Adresse : B.P. 1044 KIGALI

Reg. de Commerce :

FOURNISSEUR : Nom et Adresse : AEG OLYMPIA

AKTIENGESSELLSCHAFT BUCKLESTRASSE 1

D-7750 KONSTANZ R.F.A.

Mode de transport : AVION

5 Modalités de paiement Crédoc à l'embarquement

quantité et description de la marchandise

Tarif
douanierUnité et Quantité
statistiquePoids
brutPays de provenance des marchandises :
Pays d'origine des marchandises :R.F.A.
R.F.A.

921130

1 pièce

± 54 Kg

Valeur de la marchandise

Dev.

Montant

Contrevaletur

MAGNETOPHONE DE STUDIO
M 15-1 VU plus accessoiresAéroport
Kigali

DM

22.262,90

990.363

Transport à
Kigali

DM

850

37.813

Assurance

Autres frais

Valeur
Kigali

DM

1.028.176

EMARGEMENTS DOUANIERS

EXEMPLE DE CONTROLE SGS

DEXT

Date

P.O.

No Déclaration

No Licence

Tarif douanier

Quantité statistique

Valeur

Poids net

Poids brut

EMARGEMENTS
BANCAIRES

No Licence

Date

Quantité statistique

Sigle

Montant en devises

Contrevaletur Frw.

Ancien Solde Frw.

Nouveau Solde Frw.

[illegible]

Je soussigné déclare que ces marchandises sont destinées exclusivement au Rwanda et je m'engage à les y déclarer en consommation.

En plus je m'engage à ne pas recourir au crédit ou à ne pas dépasser le crédit dont je bénéficie sans autorisation particulière, en cas de manquement je payerai une pénalité au plus égale à 5% de crédit irrégulièrement utilisé, avec minimum de Fr. 10.000.

(Signature de l'Importateur)
Le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement coopératif
NDINDILYIMANA Augustin
Lt Col BEM.

Réserve à la Banque Nationale du Rwanda

Rubrique statistique: ~~Autres biens d'équipement~~

Kigali le 30 mai 1988

ISCO 87/310 - 2000

[illegible]

Je soussigné déclare que ces marchandises sont destinées exclusivement au Rwanda et je m'engage à les y déclarer en consommation.

~~En plus je m'engage à ne pas recourir au crédit ou à ne pas dépasser le crédit dont je bénéficie sans autorisation particulière, en cas de manquement je paierai une pénalité au plus égale à 5% du crédit irrégulièrement utilisé, avec minimum de Fr. 10.000.~~

A Kigali 11/05/1988

(Signature de l'importateur)
Le Ministre de la Jeunesse et du
Mouvement Coopératif
NINDINDILLY IMANA Augustin
Lt Col BEM.-

Réserve à la Banque Nationale du Rwanda

Rubrique statistique: ~~Autres biens d'équipement~~

Kigali le 30 mai 1998

ORDONNANCE DE PAIEMENT

Le présent titre est payé par
le Caissier du Rwanda et est repris
à son état de décaissement
du

Report

Date 17.8.88

Número 1.481

Rapprochement

Imputation

Montant à payer

Bénéficiaire
Libellé

181.110,30202
181.110,30202

720.749

NAGRA/KUDEISKI
KUDEISKI SA RTE DE GENEVE 22
1033 CHESEAUX SUISSE
CREDOC COUVRANT L'EXPEDITION DE LA MARCHANDISE DECRITE SUR
LA FACTURE PROFORMA NO 0986/07 DU 18 AVRIL 1988 SVT.LICENCE
D'IMPORTATION NO 000.000/65812 NR VALABLE JUSQU'AU 31.7.1988
SOIT 13.474,9 F.S.

Kigali, le 17.8.88

720.749

Le Caissier du Rwanda paiera à la
Banque Nationale du Rwanda cette somme
due aux personnes désignées ci-dessus.

R.E.

SEBAHAKWA AUGUSTIN
L'Ordonnateur - Trésorier

Pour acquit
Kigali, le 31/8/88
Banque Nationale du Rwanda